

18 mars 2015

Original: anglais

(15-1545) Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

- 1. Membre notifiant: <u>OUGANDA</u>
 Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):
- 2. Organisme responsable: Uganda National Bureau of Standards (Bureau national des normes de l'Ouganda)

Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:

- 3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
- 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): Boissons alcoolisées (ICS 67.160.10)
- 5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: DUS 1598:2015, Spirit-Based Ready to Drink Alcoholic Beverages Specification (DUS 1598:2015. Boissons alcooliques prêtes à consommer à base d'alcool Spécification), 12 pages, en anglais
- **6. Teneur:** Le projet de norme de l'Ouganda notifié établit les exigences et la méthode d'échantillonnage et d'essai applicables aux boissons alcooliques à base d'alcool prêtes à consommer.
- 7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Exigences en matière de qualité; protection de la santé ou de la sécurité des personnes; prévention de pratiques de nature à induire en erreur et protection des consommateurs
- 8. Documents pertinents:
 - Règlement (CE) n° 110/2008 du Parlement européen et du Conseil du 15 janvier 2008.
 - 2. KS 2150, Spirit-Based Ready to Drink Alcoholic Beverages Specification, 2008 (KS 2150. Boissons alcooliques prêtes à consommer à base d'alcool Spécification (2008)).
- 9. Date projetée pour l'adoption: Septembre 2015

Date projetée pour l'entrée en vigueur: À la déclaration comme texte obligatoire par le Ministre du commerce, de l'industrie et des coopératives

- 10. Date limite pour la présentation des observations: 60 jours à partir de la notification
- 11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

https://members.wto.org/crnattachments/2015/TBT/UGA/15_1209_00_e.pdf